

**DIRECTION
DES ACTIONS DE L'ETAT**

PREFECTURE DE LA MARNE

bureau de la gestion de l'espace

**Arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 n° 88 "Etangs latéraux du Der"**

**Le secrétaire général
de la préfecture de la Marne
assurant l'administration du département
de la Marne**

Vu :

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire
- la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "Natura 2000" du 26 février 1999,
- l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 88 "Etangs latéraux du Der",
- l'avis favorable du comité de pilotage local du site Natura 2000 n° 88 "Etangs latéraux du Der", lors de sa réunion du 3 décembre 1999,
- l'avis du directeur régional de l'environnement,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

ARRETE

Article 1^{er} - Le document d'objectifs du site Natura 2000 n° 88 "Etangs latéraux du Der" est approuvé.

Article 2 - MM. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à chaque membre du comité de pilotage local et publié au recueil des actes administratifs.

Châlons-en-Champagne, le - 6 JAN. 2000

Pour ampliation

Signé : **Xavier de Fürst**

Pour le secrétaire général de la préfecture
de la Marne, assurant l'administration du
département de la Marne et par délégation

le secrétaire en chef



Bernadette Fabry